

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2006

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 11 octobre 2006 à 9h30 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ETAIT EXCUSE :

- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 OCTOBRE 2006 A 9H30

III CONVENTIONS – CONTRATS – MARCHES PUBLICS

3 - Programme de travaux de la confluence Oust-Vilaine (lutte contre les inondations)

Dépôt des dossiers réglementaires et demande d'ouverture des enquêtes publiques

L'avant-projet et les dossiers réglementaires relatifs au programme de travaux de la confluence Oust-Vilaine sont aujourd'hui quasiment finalisés. L'année 2006 a été consacrée à l'élaboration d'un marché complémentaire portant sur la maîtrise d'œuvre de réalisation des travaux routiers (qui devaient initialement être réalisés sous maîtrise d'ouvrage des départements) et à l'intégration desdits travaux dans les divers documents.

Le dossier pourra alors être déposé en préfecture pour instruction par les services de l'Etat. Il prendra en compte les divers impacts du projet sur l'environnement (impacts pérennes et pendant la phase de travaux), et proposera des mesures compensatoires adaptées pour limiter les effets négatifs identifiés.

L'année 2007 sera donc consacrée à l'instruction des dossiers par les services de l'Etat et aux enquêtes publiques. Trois enquêtes publiques doivent être réalisées : l'enquête au titre de la loi sur l'eau, l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour les acquisitions foncières) ainsi que l'enquête parcellaire (qui permettra de délimiter à l'échelle du cadastre les emprises à acquérir). Pour la bonne poursuite du projet, il serait bien sûr préférable de réaliser ces différentes enquêtes en parallèle, tant en terme de gain de temps que de facilité d'organisation.

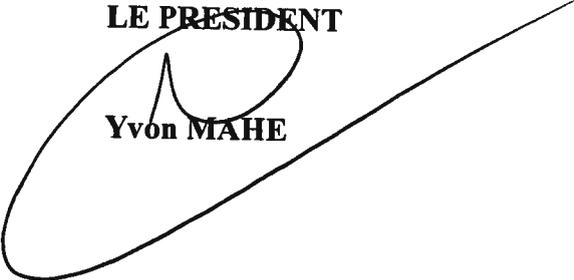
Il est donc proposé de solliciter de la part de M. le Préfet de Bretagne, Préfet d'Ille et Vilaine, l'ouverture conjointe des enquêtes publiques suivantes : enquête au titre de la loi sur l'eau, enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et enquête parcellaire, relatives au programme d'aménagement de la Vilaine et de l'Oust sur les secteurs de Redon et Rieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Adopte cette proposition**
- **Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes**



Pour Extrait Conforme
LE PRÉSIDENT


Yvon MAHE